

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN,
M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK,
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo
OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.06/02.24

Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2024 :
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15.02.2024

Délibération n°: D.06/02.24

**Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2024 :
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile au regard d'un arrêté ministériel qui précise les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.111/11.23 du 30 novembre 2023 fixant les tarifs municipaux 2024, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2023, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2023, qui précise que "les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 5,95% en 2024 par rapport à l'année précédente",

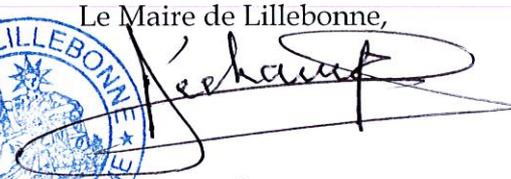
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, les tarifs municipaux 2024 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2024 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 4,5 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 26 décembre 2023 précité,

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.



TARIFS 2024**REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN
ET PORTAGE A DOMICILE**

assujettissement à la TVA à 10%

Libellé	Tarifs TTC 2023 (€)	Tarifs HT 2023 (€)	Tarifs TTC 2024 applicables (€)	Tarifs HT 2024 votés (€)
Repas en salle				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	7,45	6,77	7,80	7,09
personnel communal	4,85	4,41	5,05	4,59
personnel de service de la salle de restauration	2,30	2,09	2,45	2,23
personnes extérieures	9,75	8,86	10,15	9,23
Portage				
portage à domicile	7,80	7,09	8,15	7,41
Soupe	0,50	0,45	0,50	0,45